

Guide accueillir un alternant*

Programme Bachelor (Bac+3)

(Diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation)
BO du 23/07/2020

RNCP niveau 6 n°34884 – Code de formation 26 03 10 05

Préambule : Les étudiants étrangers primo-arrivants hors Europe (première année d'étude en France) ne peuvent signer de contrat d'alternance, cf. Code du travail article R5221-6/R5221-7. Sauf s'ils sont titulaires du titre de séjour Vie privée, vie familiale.

Le **Bachelor Gestion et marketing** est un programme généraliste (troncs communs) sur la gestion et le management. C'est en 3^{ème} et dernière année que l'étudiant se spécialise au travers de majeures qui lui sont proposées.

Exemples de missions (Liste non exhaustive)

Finance : assistant contrôle de gestion, élaboration d'outils de gestion, arrêtés mensuels...

Webmarketing : chargé webmarketing, community manager, chargé développement e-commerce...

Marketing et développement commercial : chargé d'études junior, assistant marketing, assistant chef de produit, chargé de développement commercial, chargé de clientèle, développement de portefeuilles...

Commerce International : chargé commercial, assistant export, manager-chef de rayon,

Ressources Humaines : chargé de recrutement, assistant formation, réalisation de la paie

Achats, Logistique : acheteur junior, assistant chef de projet.

Modalités pratiques

Type de contrats possibles : Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage

Frais de formation 11280 euros. Demande de prise en charge à faire auprès de votre OPCO en amont.

Frais de formation d'un contrat d'apprentissage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, les OPCO prennent en charge le financement des contrats d'apprentissage sur la base d'un "coût contrat" qui a été défini par les branches professionnelles.

Rythme d'alternance : 1 semaine entreprise / 1 semaine Ecole selon calendrier.

Nombre d'heures de cours : 665 h / an

Dates de rentrée :

- 13 septembre pour les étudiants venant d'une autre formation (Semaine de mise à niveau)
- 20 septembre pour les étudiants venant de notre 2^{ème} année Bachelor

Date de début de contrat maximum : 1^{er} octobre

Date de fin de contrat maximum : 02/09/2022

Modalités administratives

Avant de signer son contrat d'alternance, l'alternant doit être inscrit (**dossier complet**) à l'Ecole et **faire valider ses missions auprès du Département Entreprises via la lettre d'engagement.**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Durée du contrat : 1 an.

IMPORTANT

« Art. D. 6222-28-1. – Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation.

« **Article D6222-29** : Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable. Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable.

De ce fait, **l'apprenti doit percevoir la rémunération** de 3^{ème} année d'exécution de contrat même s'il s'agit de son 1er contrat.

Nb d'années passées en alternance	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
1 ^{ère} année	668,47 € (43% SMIC ou SMC)	823,93 € (53% SMIC ou SMC)	1554.58 € (100 % SMIC ou SMC)
2 ^{ème} année	792,84 € (51% SMIC ou SMC)	948,29 € (61% SMIC ou SMC)	
3 ^{ème} année	1041,56 € (67% SMIC ou SMC)	1212,57 € (78% SMIC ou SMC)	



Suite au Covid-19 le ministère du Travail a présenté un "**plan de relance de l'apprentissage**". Une prime sera versée jusqu'au 31/12/2021 aux entreprises qui embauchent des alternants, cette aide sera de **8.000 euros** pour les alternants majeurs. Les entreprises de moins de 250 employés y seront toutes éligibles, tandis que les grandes entreprises devront justifier d'un taux de 5% d'alternants dans leurs effectifs d'ici 2022 pour profiter de cette aide.

Depuis le 1er janvier 2019, tous les employeurs, artisans ou non, bénéficient des allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale (régime de droit commun). Ainsi, le régime spécifique d'exonération des cotisations sociales sur le salaire des apprentis n'existe plus.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Durée du contrat : 1 an.

Rémunération minimum de l'alternant (à la charge de l'entreprise)

Age de l'alternant	Formation supérieure ou égale au bac pro	Montant
16-20 ans révolus	65 % du SMIC ou du SMC	1010,47 euros
21-25 ans révolus	80 % du SMIC ou du SMC	1243.66 euros
26 ans et plus*	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	1554.58 euros

* L'alternant de plus de 26 ans doit **OBLIGATOIREMENT** être inscrit à Pôle Emploi

NB : Les alternants ne sont exclus pour la détermination de l'effectif moyen.

Pour en savoir plus

Emmanuelle DELAVIERE - Responsable du Département Entreprises

emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com - Tél : 03 22 82 24 19